

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 669 accordant une permission de trois Semaines à India Mohamed.

n° 669

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis ; Vu la demande de permission d'absence en date du 12 juin 1950 formulée par Mohamed India, planton en service aux affaires économiques

**Vu** l'avis favorable du chef du service des affaires économiques,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à India Mohamed, planton en service aux affaires économiques.

#### Art. 2

— La présente décision qui aura effet pour compter du 1er juillet 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera,

**Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.**